



**Sous-Commission « Avenir de l'Europe » de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de
l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2022

Ordre du jour :

Echange de vues avec des représentants du Parlement des jeunes dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Kartheiser, Mme Nathalie Oberweis, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

Echange de vues avec des représentants du Parlement des jeunes dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe

Contexte de l'événement :

La Chambre des Députés a pris la décision de créer une sous-commission sur l'avenir de l'Europe au sein de laquelle sont représentés tous les partis politiques de la Chambre des Députés. La sous-commission a proposé d'organiser différents types d'événements dont l'approche principale consiste à laisser la parole aux citoyens.

Désireuse de laisser la parole aux citoyens et conformément à l'approche ascendante, ouverte, transparente, inclusive, participative et équilibrée préconisée par les institutions européennes, des groupes de discussion ont été menés sous le chapeautage de la Chambre des Députés afin d'identifier les sujets relatifs à l'avenir de l'Europe qui préoccupent le plus les résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Un des sujets retenus a été le creusement des inégalités. Le Parlement des jeunes a créé une commission spéciale « Avenir de l'Europe » qui a rédigé et présenté un avis à ce sujet.

Sujet 3 : Une économie plus forte, justice sociale et emploi

Privation matérielle : Se basant sur l'indice de Gini, une nette poursuite du creusement des inégalités entre différents pays, en l'occurrence entre des pays comme la Bulgarie et le Luxembourg a été observée. En s'orientant sur des critères de comparaison de l'Eurostat, tels que la capacité des citoyens européens de s'acheter des biens matériels comme une voiture ou un téléphone portable, des denrées alimentaires voire même de couvrir leurs dépenses courantes et imprévues, il a été déploré une certaine privation matérielle au sein de l'UE.

Solution : L'UE doit élaborer une directive censée contrer cette privation matérielle tout comme les disparités socio-économiques constatées. Un octroi de budget plus considérable doit être prévu dans la lutte contre ces inégalités tout en garantissant l'accès aux soins et permettant une couverture sociale davantage complète.

Disparités : Les disparités des conditions de vie entre les Etats membres se font ressentir via différents facteurs et indicateurs. Ces derniers sont les dépenses en termes de sécurité sociale, l'accès aux soins et la qualité des infrastructures pour ce qui en est des transports en commun.

Solution : Une redistribution des fonds alloués par l'UE, prenant en considération la taille de la population, l'indice de Gini et la tranche de la population touchée par ladite privation, réduirait ces disparités.

Achat de denrées alimentaires : En 2020, 6,7% de la population de l'UE se sont retrouvés dans une incapacité de s'offrir un repas comportant de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien un jour sur deux.

Solution : Il est envisagé de créer un programme social consacré à la sécurité alimentaire en accentuant les besoins des enfants et des adolescents. Les jeunes parlementaires revendiquent un remboursement total ou partiel des plats de la restauration scolaire. Le pourcentage de remboursement serait à fixer par rapport aux revenus des parents et au nombre d'enfants dans le foyer.

Sujet 1 : Santé

Accès aux soins : Le droit à la santé ainsi que l'accès aux infrastructures de soins ont été thématiques comme étant symptomatiques de l'écart grandissant entre riches et pauvres.

Solution : L'UE doit miser sur des projets d'infrastructures tout en veillant à ce que le caractère socio-économique soit pris en considération, ceci par exemple lors de la construction d'hôpitaux. Les programmes sociaux doivent davantage inclure les personnes les moins aisées.

Sujet 2 : Changement climatique et environnement

Incapacité à maintenir une température adéquate dans le logement : Le Parlement des jeunes se montre inquiet qu'en 2020 8,2% de la population européenne n'était pas en mesure d'assurer le chauffage continu de leur domicile.

Solution : Pour faire face à la hausse des prix des énergies limitées, soient les sources d'énergie fossile, il est souhaité d'augmenter les efforts des politiques incitant la transition écologique. Les responsables politiques doivent œuvrer pour favoriser les sources d'énergies vertes et renouvelables. De plus, il est recommandé d'opter pour des sources moins dépendantes des fluctuations du marché, ceci afin de rendre les tranches moins aisées de la population plus résilientes aux potentielles hausses des prix de l'énergie.

Sujet 5 : Valeurs et droits, état de droit, sécurité

Le creusement des inégalités alimente les **discours populistes et extrémistes**, et par conséquent les fondements de nos démocraties s'en retrouvent menacées.

Solution : Pour contrebalancer les succès que rencontrent les mouvements populistes et extrémistes en temps de crise, les jeunes parlementaires préconisent de propager au niveau européen des messages d'espoir en présentant un « projet visionnaire ». Il est primordial de défendre une Union des valeurs et en cas de modification des traités, il faudrait veiller à y ancrer les valeurs propres et communes de l'UE.

Sujet 9 : Éducation, culture, jeunesse et sport

Accès à la formation : L'accès à la formation respectivement à l'éducation est un autre trouble résultant du creusement des inégalités.

Solution : L'UE doit étendre son programme actuel Erasmus de sorte à inclure l'enseignement et la formation professionnels. Par le biais d'échanges de meilleures pratiques, les politiques pourraient contourner le difficile accès à la formation pour les personnes les moins aisées. De plus, le volet socio-économique ne devrait pas être négligé lors de l'élaboration de nouveaux projets d'infrastructures.

Luxembourg, le 11 février 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact